



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2024

Le onze juillet deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le quatre juillet mai deux mil vingt-quatre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, M. Laurent HAMON, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Franck TRULIN, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS, Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

Absents : Mme Isabelle BOHELAY, Mme Catherine CADORET, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Anthony LUCAS, Mme Maëlle L'HINGUERAT, Mme Gisèle FRANCOIS, M. Gwenolé JAOUEN,

Procuration : Mme Isabelle BOHELAY à M. Philippe ROBINO
Mme Catherine CADORET à Mme Elodie AUGUY
M. Yvon LE CLAINCHE à M. Laurent HAMON
Mme Marie-Yvonne ALLANO à Mme Nelly LE HEN
M. Anthony LUCAS à Mme Marie-José LE GUENNEC
Mme Maëlle L'HINGUERAT à Mme Pascale GILLET
Mme Gisèle FRANCOIS à Mme Martine LE LOIRE
M. Gwenolé JAOUEN à Mme Nelly FOURQUET

Secrétaire de séance : M. Franck TRULIN

Madame Le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur participation à la tenue des bureaux de vote lors des dernières élections législatives.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Madame le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024.

2. Administration Générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal*

Par délibération en date du 8 février 2024, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Délégation n°22-2024: signature de la convention de financement et de réalisation - aménagement centre-ville génie civil – Morbihan Energies.

Signature de la convention de financement et de réalisation des travaux d'aménagement du centre-ville pour la partie génie civil avec Morbihan Energies : 168 760 € HT avec une participation de 30 % de Morbihan Energies (50 628 €).

Délégation n°23-2024: signature de la convention de financement et de réalisation – équipement urbain – programme smart territoire - Morbihan Energies.

Signature de la convention de financement et de réalisation des travaux d'aménagement du centre-ville pour la partie « smart city » avec Morbihan Energies : 95 500 € HT avec une participation de 15,70 % de Morbihan Energies (15 000 €).

Délégation n°24-2024: signature des contrats de location des bureaux du pôle santé.

Signature des différents contrats de location des bureaux du pôle santé pour des loyers de 330 € à 440 €, selon la surface de 15 à 20 m².

Délégation n° 25-2024 : Signature de la convention de financement et de réalisation – aménagement centre-ville câblage et matériel - Morbihan Energies : 141 450 € HT avec une participation de 19,34 % de Morbihan Energies (27 357 €).

- *Plan Local d'Urbanisme intercommunal – débat sur le PADD.*

Baud Communauté a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) le 17 mars 2022. Ce document de planification remplacera les PLU et carte communale des communes et sera donc applicable aux autorisations d'urbanisme : il est prévu une approbation du PLUi pour fin 2025.

Les objectifs poursuivis pour l'élaboration de ce document sont les suivants :

- Avoir un document de planification conforme aux dernières lois en vigueur,
- Reprendre les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),
- Mettre le document de planification en cohérence avec le plan climat et le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de Baud Communauté,
- Etablir une cohérence sur le territoire entre intérêts communautaires et projets communaux,
- Répondre aux enjeux actuels en matière de mobilité, d'habitat, de consommation de l'espace,
- Garantir le développement économique du territoire,
- Soutenir l'agriculture,
- Avoir un document de planification lisible et uniforme sur l'ensemble du territoire.

Un diagnostic territorial a été réalisé sur l'ensemble des 6 communes du territoire. Une visite de territoire a été organisée avec les membres du COPIL PLUi le 25 janvier 2023, ensuite ont été organisés différents ateliers :

- Atelier environnement
- Atelier économie – tourisme
- Rencontres dans chaque commune avec les agriculteurs

Le diagnostic provisoire et les enjeux associés ont été présenté à l'ensemble des élus du territoire lors d'une réunion organisée le 7 décembre 2023.

Pour la construction du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), plusieurs ateliers ont également été organisés associant élus du COPIL PLUi et techniciens :

- Atelier sur les prospectives
- Atelier environnement
- Atelier agriculture – économie – tourisme
- Atelier environnement

De ces ateliers est ressortie l'ambition de faire du PLUi de Baud Communauté un « PLUi bioclimatique ». Deux orientations stratégiques ont été définies comprenant chacune plusieurs axes :

- Orientation 1 : accélérer la transition écologique face à l'urgence climatique et l'érosion de la biodiversité
 - Axe 1 : réduire la consommation foncière – attirer et faire vivre dans les centres-bourgs
 - Axe 2 : préserver les sols et la biodiversité – préserver le « capital » nature du territoire
 - Axe 3 : repenser l'aménagement du territoire avec et autour de l'eau au cœur de Baud Communauté
 - Axe 4 : accompagner les transitions énergétique et climatique du territoire vers une trajectoire de neutralité carbone
 - Axe 5 : préserver et valoriser la richesse et la diversité des paysages et patrimoine
 - Axe 6 : limiter la vulnérabilité du territoire et de la population face aux risques et nuisances

- Orientation 2 : favoriser l'échelle de Baud Communauté
 - Axe 7 : diversifier l'offre de logements pour garantir aux habitants un parcours résidentiel complet
 - Axe 8 : piloter un développement économique et touristique responsable et durable pour réduire les besoins en déplacements quotidiens de la population
 - Axe 9 : permettre une exploitation durable des ressources agricoles et forestières

Un débat s'est donc tenu au sein du Conseil Municipal sur les objectifs du PADD, mais également sur la consommation des espaces dans le cadre de l'application de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) avec la prise de conscience de la nécessité de cette loi mais aussi de sa complexité.

- *Modification du tableau de classement de la voirie communale.*

Un recensement général des voies publiques appartenant à la commune et affectées à la circulation générale a été effectué conjointement par les services communaux, les élus et la société EDMS afin de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

Ce recensement fait apparaître une longueur de voirie de 170,96 km au lieu de 120,15 kms soit une différence de 50,81 km.

Le Conseil Municipal approuve en conséquence le tableau de classement de la voirie communale qui sera transmis aux services de l'Etat afin de prendre en compte la longueur de voirie rectifiée pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

3. Finances

- *Subventions aux associations sportives.*

Le Conseil Municipal vote les subventions proposées par la commission des sports et de la vie associative comme suit :

ASSOCIATION	Subvention	ASSOCIATION	Subvention
Aqua club baldivien	943.00€	Cyclo club Baud	394.00€
Avenir cycliste Baud	1 447.00€	Dojo baldivien	1481.00€
Badminton	837.00€	Echiquier Pays de Baud	1074.00€

Baldi-form	1389.00€	Equitation	1897.00€
Baud Korrige endurance	443.00€	Karaté club celtic	1143.00€
Baldi Futsal club	322.00€	Run bike club 56	170.00€
Basket Bro Baod	2019.00€	Scrabble baldivien	280.00€
Baud FC	6626.00€	Seibukan baldivien	170.00€
Baud Locminé handball	2054.00€	Skol Gouren ar Chapel nevez	428.00€
Baud natation	881.00€	Tennis club de Baud	2291.00€
Baud Patins	922.00€	Diamou Africa	170.00€
Baud Tennis de table	854.00€	Collège M.Martin (UNSS)	1828.00€
Boule Baudaise	329.00€	Collège ND Clarte (UGSEL)	1213.00€
Cercle des palmeurs de Baud	611.00€		
Club nautique (canoé)	308.00€		

- *Décision modificative n°2 – budget principal*

Le Conseil Municipal vote la décision modificative permettant d'intégrer les dépenses d'études sur l'aménagement du bourg aux travaux en cours.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-518 : Constructions (en cours)	0,00 €	4 545,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-518 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 545,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	4 545,00 €	0,00 €	4 545,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	4 545,00 €	0,00 €	4 545,00 €
Total Général		4 545,00 €		4 545,00 €

4. Ressources humaines

- *Taux de promotion.*

Le Conseil Municipal valide la réactualisation de la délibération du 25 septembre 2008 relative au taux de promotion afin de l'adapter aux dénominations de certains grades qui ont évolué, sans pour autant modifier le taux précédemment fixé à 100 %.

- *Modification du tableau des emplois.*

Le Conseil Municipal valide la modification du tableau des emplois suite au départ pour mutation d'un agent titulaire du service propreté des bâtiments le 1^{er} septembre 2023 en modifiant les temps de travail de deux agents du service périscolaire - entretien par le passage de 25h à 27h hebdomadaires et de 28h à 30h hebdomadaires.

- *Forfait mobilités durables.*

Le forfait mobilités durables, institué par le décret n° 2020-1547 du 09 décembre 2020, modifié par le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022, a vocation à assurer la prise en charge, de tout ou partie, des frais engagés par les agents titulaires et contractuels au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable de type :

- Cycle ou cycle à pédalage assisté personnel,
- Engin de déplacement personnel motorisé, tel que défini aux 6.14 et 6.15 de l'article R. 311-1 du code de la route, (trottinette électrique...)
- Covoiturage en tant que conducteur ou passager.
- Services de mobilité partagée telles que : location ou mise à disposition en libre-service de véhicules non thermiques, services d'autopartage de véhicules à faibles émissions. (services visés à l'article R 3261-1-13-1 du code du travail)

Le montant du forfait est fixé par l'arrêté ministériel du 13 décembre comme suit :

- 100 € pour une utilisation du moyen de transport comprise entre 30 et 59 jours
- 200 € pour une utilisation du moyen de transport comprise entre 60 et 99 jours
- 300 € pour une utilisation du moyen de transport d'au moins 100 jours

Le forfait mobilités durables doit être institué par délibération du Conseil Municipal, qui en fixe les modalités d'octroi : il est donc proposé de subordonner ce forfait au dépôt, au 31 décembre de l'année, d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent indiquant le ou les modes de transport, lesquels peuvent être utilisés alternativement. Cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur qui peut demander tout justificatif à l'agent. Le nombre minimal de jour d'utilisation est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Le Conseil Municipal valide donc la mise en place du forfait mobilités durables et les modalités d'octroi proposées.

5. Urbanisme et affaires foncières.

- *Acquisition parcelle à Kernantec – accès emplacement réservé.*

Le Conseil Municipal valide l'acquisition d'une parcelle de 133 m² au prix de 0.65 €/m² au lieudit « Kernantec » afin de faciliter l'accès à l'emplacement réservé pour la réalisation de la voie de contournement.

6. Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur des terrains de football à 5 et des terrains de tennis qui définit notamment les horaires d'utilisation des équipements (9h00 à 20h00 sauf clubs sportifs).

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 616 €.

Commission sports et vie associative :

Le permis de construire du club house au complexe sportif du Scaouët a été délivré : Le choix des entreprises est en cours.

Happy Urban Trail le 21 septembre : un nouveau parcours est proposé et la commission recherche toujours des bénévoles.

Commission finances et ressources humaines :

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025 : 11 agents recenseurs sont prévus. (1 personne pour 300 logements)

Le contrat de l'agent du service de remplacement du centre de gestion affecté à l'urbanisme est prolongé jusqu'au 30 août. La personne recrutée pour le service urbanisme, Mme Denise MOUELLIC, prend ses fonctions le 15 juillet dans un 1^{er} temps en doublon avec l'assistante des services techniques et au 02 septembre au service urbanisme.

Les droits de mutation sont en baisse par rapport aux dernières années.

Commission affaires scolaires :

Fréquentation importante à l'accueil de loisirs, les séjours prévus cet été sont tous complets.

Une nouvelle inspectrice d'académie va être nommée sur le secteur.

Nouvelle répartition des ATSEM entre les 2 écoles publiques suite à une modification des effectifs dans les écoles : Auparavant 2 ATSEM à l'école Françoise Dolto et 4 ATSEM à l'école du Gourandel. A partir de septembre, 3 ATSEM à l'école Françoise Dolto et 3 ATSEM à l'école du Gourandel.

Commission communication :

Campagne de cybersécurité.

Commission animations :

La fête de la musique s'est bien passée malgré une météo pluvieuse, les associations sont satisfaites de la fréquentation.

De nouvelles fresques ont été réalisées au sol dans le centre-ville.

Des décorations ont été installées à la coulée verte.

Commission travaux :

Réunion de la Commission travaux élargie à l'ensemble du Conseil Municipal le 20 juillet à 10h00 : visites des chantiers

Village intergénérationnel : Les travaux de réseaux sont en cour, la partie gros œuvre débutera en septembre.

Aménagement du centre-ville :

Rue de la Paix - les enrobés sont réalisés et la mise en place des candélabres est en cours. Rue Saint Yves : Terrassement et mise en place des bordures

Les travaux de la rue de la Paix et la rue Saint Yves seront achevés pour fin juillet.

Mise en place de fourreaux sur la Place Le Sciellour pour la sonorisation des commerçants et l'installation de caméras.

Pôle santé : fin des travaux prévus fin juillet pour une rentrée des professionnels de santé prévue en septembre (orthophoniste, psychomotricienne, dermatologue, sage-femme, ophtalmologue....)

Travaux d'isolation extérieure de l'école maternelle du Gourandel durant tout le mois de juillet.

Agenda :

13 juillet : Moules frites suivi du bal populaire et du feu d'artifice.

14 juillet : cérémonie au monument aux morts.

11 août : fête de Cranne

15 août : fête de Kerdéhel et fête des vieux métiers

24 août : fête des pompiers et Baldi Rose

Flâneries Baldiviennes tous les mercredis matin en juillet et en août.

Prochain conseil municipal : le jeudi 10 octobre 2024 – 19h00